

son vaisseau et à le faire réparer, travaille aux élections pour son oncle, M. Letellier, dans le comté de l'Îlet. C'est comme cela que ce département est administré.

Sir ALBERT J. SMITH—Le département est administré honnêtement.

Sir JOHN A. MACDONALD—Cela n'est pas honnête.

Sir ALBERT J. SMITH—Je dis que le capitaine n'a rien à voir aux réparations du navire.

Sir JOHN A. MACDONALD—Écoutez ! écoutez !

Sir ALBERT J. SMITH — Il est réparé à Halifax.

Sir JOHN A. MACDONALD—Le capitaine devrait y être.

Sir ALBERT J. SMITH—Il y sera aussitôt qu'on le lui dira.

Sir JOHN A. MACDONALD—On devrait lui dire d'y être maintenant.

Sir ALBERT J. SMITH—Ce navire ne commence jamais ses voyages avant le 1er mai.

Sir JOHN A. MACDONALD—Mais il est gréé avant cela.

Sir ALBERT J. SMITH—Le capitaine n'a en réalité que fort peu à voir aux réparations. Le premier voyage doit se faire aux Iles de la Madeleine. La question des élections dans la province de Québec n'aura aucun effet sur ses mouvements.

M. LANGEVIN — L'attention de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries est maintenant attirée sur cette affaire. Je mentionnerai aussi que, le printemps dernier, durant l'élection qui a eu lieu dans le comté de Gaspé, ce steamer a été employé à des fins de parti—à transporter le candidat rouge aux Iles de la Madeleine. De fait, le commandant Lavoie agit constamment comme agent d'élection sur toute la côte. C'est ainsi qu'il remplit son devoir; il cabale sur la côte, du commencement à la fin de la saison, au lieu de protéger les pêcheries,—devoir pour lequel il est payé. M. Lavoie est tout simplement un agent d'élection. On devrait l'envoyer à ses affaires, et il devrait maintenant être à surveiller son navire.

L'année dernière ou l'année précé-

Sir JOHN A. MACDONALD

dente, ce navire a été en retard, et les pêcheries n'ont pas été bien protégées. Des lettres se plaignant de ce fait ont été envoyées ici. M. Lavoie n'est pas payé pour agir comme agent d'élection.

M. CASGRAIN—Je connais M. Lavoie; je sais que c'est un bon officier, qui a toujours rempli et qui remplit encore parfaitement son devoir. Je ne pensais pas que le très honorable député de Kingston se plaindrait d'un homme qu'il a nommé lui-même. Peut-être regarde-t-il maintenant cette charge d'un œil différent, parce que M. Lavoie a changé de politique.

Je me rappelle que deux employés de l'ancien gouvernement ont travaillé très fortement contre moi dans mon comté, et ils n'étaient pas payés pour ce service.

Sir JOHN A. MACDONALD—Vous étiez opposé à cela, n'est-ce pas ?

M. CASGRAIN—Je ne l'ai pas approuvé dans le temps. C'était contre moi. Je n'aime pas à voir les employés publics se mêler d'élections, ni d'un côté ni de l'autre. Si M. Lavoie m'aiderait, je serais bien aise de son aide, mais je ne la lui demanderais jamais.

M. MITCHELL—L'honorable député (M. Casgrain) est peu généreux à propos de la nomination de M. Lavoie, et il cherche à créer l'impression que ce monsieur a changé de politique depuis sa nomination. Cela n'est pas le cas. Je suis responsable de cette nomination, qui a été faite pendant que j'étais au Sénat. C'est à la demande spéciale de M. Letellier de St. Just, alors sénateur, que j'ai persuadé à mon honorable ami le député de Charlevoix. (M. Langevin) de consentir à cette nomination. M. Letellier m'avait dit que M. Lavoie n'était pas conservateur, mais j'ai répondu que je ne voulais pas savoir quelle était la couleur politique d'un homme. Je pense que ces choses-là devaient être décidées sans égard aux opinions politiques.

On disait que M. Lavoie était un bon médecin, qui avait quelque connaissance de la mer. Il était recommandé comme étant un postulant capable, et c'est à la demande spéciale de M. Letellier qu'il a été nommé, mais depuis j'en ai reçu peu de remerciements.